

# Inclusivité des installations

2024-01-31

# Présentation

---

- Mise en contexte réglementaire - accessibilité
- Accessibilité dans la réglementation selon CCQ 2015
- L'accessibilité dans un contexte existant (partie 10 du CCQ)
- Design inclusif versus design accessible
- Vision du SPPI en matière d'accessibilité
- Projets réalisés, en cours et en planification
- États des lieux salles de bain accessibles

# Accessibilité: mise en contexte règlementaire

---

## Réglementation

**Code de construction du Québec a un chapitre accessibilité**

### **Nouvelle construction**

- Le code applicable sera celui en vigueur au moment de la construction

### **Transformation (rénovation)**

- Le code applicable est en lien avec **l'année de construction** du bâtiment.
- Si une rénovation majeure ou un changement de vocation du bâtiment est réalisée, le **code actuel s'applique** dans la partie transformée.
- Dans la partie non-transformée, un minimum d'éléments d'accessibilité doit être comblé incluant un parcours sans obstacle, une salle de toilette sans obstacle et des rampes d'accès avec pente prescrit

# Définition: Accessibilité selon le code

La section 3.8. du Code présente les exigences minimales destinées à répondre aux besoins d'une personne utilisant un fauteuil roulant manuel de type courant ou un autre moyen manuel d'aide à la mobilité comme des aides à la marche, y compris des cannes, des béquilles, des appareils orthopédiques et des membres artificiels.



# Accessibilité: selon CCQ 2015

## Sommaire de la réglementation

- Entrées
- Ouvre-porte
- Circulation
- Ascenseur
- Équipements muraux
- Signalisation
- Espaces dédiés
- Stationnements
- **Toilettes**

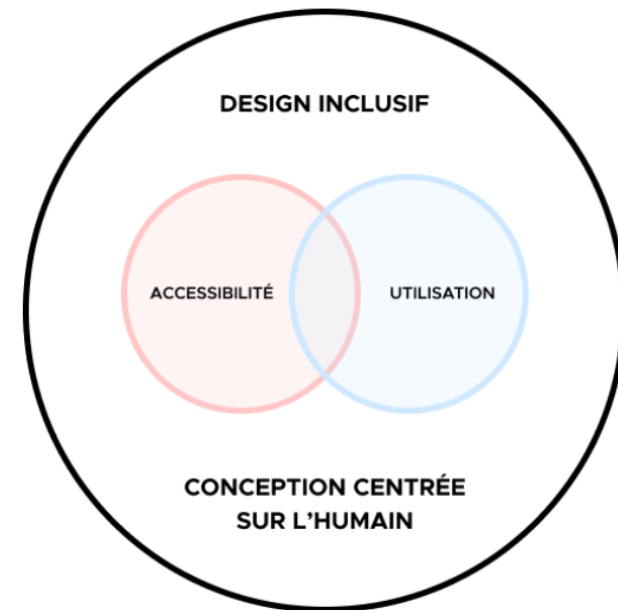


Application nouvelle signalétique , pav C

# Définitions: accessibilité versus inclusivité

*La **différence entre l'accessibilité et l'inclusion** peut être définie comme suit : alors que l'accessibilité vise à garantir que les personnes handicapées puissent utiliser les services et les produits, **l'inclusion consiste à créer un sentiment d'appartenance** et de communauté afin qu'elles se sentent accueillies et valorisées dans le cadre de cette utilisation.*

*Le **design inclusif** est une approche qui prend en compte la diversité humaine dans la conception. Cette approche permet de rendre des espaces accessibles à tous les utilisateurs, quelles que soient leurs différences physiques, mentales, éthiques ou sociales.*



# Vision du SPPI en matière d'inclusivité

- **Former un architecte** pour formation en accessibilité et en inclusivité du programme **RHFAC** et partage d'expertise avec l'équipe
- Travailler dans une approche de **design inclusif** et prioriser les projets ayant le **plus grand impact**
- Intégrer une réflexion accessible et inclusive **dans chaque projet** de réaménagement
- Coordonner avec les partenaires en accessibilité et en EDI pour **rechercher leur expertise**
- Planifier et livrer des lieux accessibles et inclusifs en **réponse aux enjeux de la communauté**
- **S'améliorer** de projets en projets

Fondation  
Rick Hansen 



Apprendre à cerner les obstacles physiques auxquels font face les personnes ayant un handicap



Découvrir comment les principes de conception universelle peuvent contribuer à améliorer l'accessibilité

# Projets réalisés 2014-...

## Salles de toilettes

- 52 toilettes avec barre-d'appui et ouvre-porte motorisé (A, CB, DS, J, KI, PK, Q, R, SB, SH, W)
- Construction de 10 salles de toilettes accessibles et non-genrées (A, AB, V)
- Installation d'une table à langer motorisée dans une toilette accessible (W)
- Amélioration de toilettes accessibles aux campus est et ouest (Ajout de 15 barres d'appui, 12 ouvre-porte automatiques, 38 couvercles pour appui-dos et remplacement de 76 robinets)



Toilette inclusive au pavillon AB

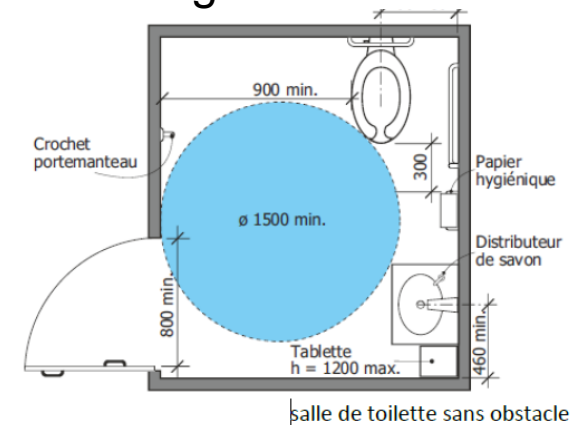


Toilette inclusive au pavillon A

# États des lieux salles de bain accessibles

## Distribution des toilettes accessibles

- 22% des toilettes de l'UQAM sont accessibles avec des cabines ou des WC individuels
- Tous les pavillons ont des toilettes accessibles à tous les étages\* sauf ces pavillons:
  - VA (location)
  - AB, niveaux 5 à 10
  - B, niveaux 1, 2, 3
  - J, niveaux 2 à 7 (projets en planification)
  - SH, niveaux 3 et 5
  - A, niveaux S, 3, 5



(\* le code actuel exige 1 toilette accessible aux 2 étages au minimum).

# Projets en cours

## Toilettes

- Ajout et rénovation de toilettes accessibles au pavillon J-S1,
- Vestiaires et toilettes de la piscine du Centre sportif, inclusifs et accessibles,
- Toilettes inclusives du pavillon R, niv. 1,
- Toilettes inclusives au pavillon C,
- Toilette inclusive du pavillon V, niveau R.



Travaux, toilette inclusive, Pav V,  
niv R.



Toilette inclusive au pavillon C, chantier presque terminé.



# Projets en planification

---

## Entrées/circulations

- Ajout d'une nouvelle entrée à accès universel au pavillon J (cour du clocher)
- Système de contrôle d'accès avec lecteur de cartes magnétiques : sans contact (nouvelle carte UQAM)

## Toilettes et vestiaires

- Vestiaires généraux du centre sportif, inclusifs et accessibles

## Milieus de vie

- Mobilier adapté, électrique réglable, mobilier actif, mobilier pour le calme
- Projet bibliothèque : typologies d'espaces pour répondre aux neurodivergences
- Espaces informels (avec option de s'isoler) (pav. DS)

---

# Questions?